



Délibérations de la séance ordinaire

Du 21 mai 2013 à 18h15

Présents : MM.

Nombre de conseillers	LAURENT, LECOMTE	Neuvy/Barangeon
En exercice : 13	DELAS, LEGER, BISSON	Vignoux/Barangeon
Présents : 10	JOUANNET, MARTEAU	Vouzeron
Votants : 11	PINGUET, GODARD, BLANC	Nançay Saint Laurent

M. HUARD donne pouvoir à M. BISSON

ADMINISTRATIF



N°2713 : Plan de financement pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public sur la commune de Vignoux/Barangeon

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), le Président propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux d'amélioration de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon pour 2013.

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Reste à charge pour la CCVF (50%)
Vignoux/B – rue des Verdelets	15 830.30 €	7 915.15 €	7 915.15 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer tous documents concernant ces travaux y compris les éventuels avenants.



N°2813 : Fonds de concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L1111-10, L2321-2 et 3, L5214-16 V, L5216-5 VI...

Vu la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret 2012-716 du 7 mai 2012 et l'Instruction comptable M14

Vu le Décret du 23 décembre 2011 et la Circulaire n° IOCB1203166C du 5 avril 2012

CONSIDERANT que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué

CONSIDERANT que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public des communes, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) va faire effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon.

Pour ce faire, il sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
Vignoux/B – rue des Verdelets	15 830.30 €	7 915.15 €	3 957.57 €	3 957.58 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer tous documents concernant ces travaux y compris les éventuels avenants.



ORDURES MENAGERES

DM n°001/OM - Etudes complémentaires à la Redevance Incitative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
20	2031	ONA	05	Frais d'études	5 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI	05	Dépenses imprévues	-5 000,00



Présents : MM.

<i>Nombre de conseillers</i>	<i>LAURENT, LECOMTE, BUGADA</i>	<i>Neuvy/Barangeon</i>
<i>En exercice : 13</i>	<i>DELAS, LEGER, BISSON</i>	<i>Vignoux/Barangeon</i>
<i>Présents : 11</i>	<i>JOUANNET, MARTEAU</i>	<i>Vouzeron</i>
<i>Votants : 12</i>	<i>PINGUET,</i>	<i>Nançay</i>
	<i>GODARD, BLANC</i>	<i>Saint Laurent</i>

M. HUARD donne pouvoir à M. BISSON

N°2913 : Convention pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères de Foëcy

Le président explique que la convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères avec la Ville de Foëcy se termine au 31/05/2013. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la nouvelle convention et **AUTORISE** le Président à signer tous documents concernant cette dernière y compris les éventuels avenants.



N°3013 : Lancement du marché à procédure adaptée concernant l'achat d'un logiciel pour la mise en place de la redevance incitative

Le président rappelle aux élus que l'étude concernant la mise en place de la redevance incitative est en cours et que plusieurs réunions ont eu lieu avec le comité de pilotage et le cabinet SICTOM Loir et Sarthe. Afin de pouvoir mettre en place cette redevance, il propose de lancer un marché à procédure adaptée pour l'achat d'un logiciel spécifique à la redevance incitative.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le lancement du marché à procédure adaptée pour l'achat d'un logiciel concernant la mise en place de la redevance incitative
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y rapportant.



N°3113 : Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 – Recomposition du conseil communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RCT, chaque conseil municipal doit délibérer pour fixer le nombre de sièges et leurs répartitions par commune.

La loi précise que pour la communauté de communes des Villages de la Forêt le nombre minimum de siège est fixé à 22. Ce seuil sera appliqué si aucun accord amiable entre les communes n'est trouvé.

La loi stipule également que s'il y a accord amiable entre les communes (majorité qualifiée) le nombre de siège peut-être fixé à 25% de sièges supplémentaires au maximum, soit 22 + 5 = 27.

Suite à la réunion de bureau du 16 mai avec les maires de la CCVF, un accord amiable est envisagé avec un nombre de siège fixé à 25 et la répartition suivante :

→ Vignoux/Barangeon	9
→ Neuvy/Barangeon	6
→ Nançay	4
→ Vouzeron	3
→ Saint Laurent	3

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par **7 voix pour, 4 contre** (Mrs Delas – Léger – Bisson – Huard) **et 1 abstention** (M. Pinguet) d'accepter par un accord amiable la nouvelle recomposition du conseil communautaire qui sera porté de 13 à 25 conseillers pour les nouvelles élections municipales de 2014.